



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU****SEANCE DU 14/03/2017**

Date de convocation : 9 mars 2017

Date d'affichage : 9 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Blot Jean-Pierre, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLOT Jean-Pierre	X		
BOLLÉ Patricia	X		
BONEFAES Martine arrivée à 19h15	X		
BORIE Christophe	X		
CHATELAIN Sylvain		X	Mme BOLLÉ
FEVRE Frédérique		X	M. GATTÉ
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
GUIDET Sébastien	X		
JUPIN Cédric	X		
LEFEBVRE Jean-Pierre	X		
LEFEBVRE Laëtitia		X	Mme BARBAY
VAILLANT Claude	X		
VINCENT Lysiane	X		

Secrétaire de séance : M BORIE Christophe.

Auxiliaire : Mme Coquerelle Adéline.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2017-08 Adoption du PV du 9 février 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 9 février 2017.

Mme Bollé souhaite voir apparaître sur le PV le vote pour le secrétaire de séance ainsi que l'article L.2121-23 du CGCT concernant la signature des délibérations.

Suite à cette intervention, M. Blot fait part à l'assemblée de la jurisprudence en lisant la question écrite n° 21110 publiée au JO du 24/11/2011 et abordant ce sujet.

Les 2 modifications, demandées par Mme Bollé, sont votées à l'unanimité des membres présents :

- Page 1 : Mme Bollé et M. Borie se portent volontaires pour être secrétaire de séance. Après le

vote des membres présents, M. Borie est élu secrétaire de séance avec 12 voix contre 3 pour Mme Bollé.

- Délibération 2017-02 Adoption du PV du 26 décembre 2016 : Mme Bollé mentionne l'article L.2121-23 du CGCT qui stipule que les délibérations doivent être signées par l'ensemble des conseillers présents à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal avec les modifications ci-dessus à l'unanimité.

2017-09 Délibération complémentaire pour le city stade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 3 voix contre (Mme Vincent et Mme Bollé avec le pouvoir de M. Châtelain) de :

- Céder au Département, à l'euro symbolique, le terrain cadastré ZE 132, le temps de la réalisation des travaux,
- Prendre acte que ce terrain sera restitué à la commune dès l'achèvement des travaux,
- Prendre acte que la participation financière de la commune, évaluée à 25% du coût global des travaux, sera versée au Conseil Départemental,
- Autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département.

2017-10 Demande de subvention auprès de la réserve parlementaire de M. Courtial pour l'achat d'un tracteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour, 1 voix contre (pouvoir de M. Châtelain) et 2 abstentions (Mme Bollé et Mme Vincent) d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention auprès de la réserve parlementaire de M. Courtial pour l'achat d'un tracteur.

2017-11 Achat d'un tracteur

Après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 1 abstention (pouvoir de M. Châtelain), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à réaliser l'achat d'un tracteur avec chargeur pour un montant de 34 200€ TTC. Cet investissement sera effectué en 60 échéances avec des mensualités de 575€ TTC.

- Prix net : 42 600€ TTC
- Reprise de l'ancien tracteur : 8 400€ TTC
- Reste à financer : 34 200€ TTC
- Soit 60 échéances de 575€ TTC par mois taux fixe de 0.22%

Cette acquisition aura lieu en 2017, mais une demande de subvention étant en cours, la date du premier versement ne peut pas être définie à ce jour.

2017-12 Suppression d'un poste d'ATSEM à 32 heures

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la fermeture d'un poste d'ATSEM à 32 heures.

2017-13 Modification du tableau des effectifs

Suite au reclassement du 1^{er} janvier 2017, certains grades n'existent plus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme ci-dessous :

FILIAIRE	EMPLOI	CATEGORIE	POST E	EFFECTI F	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	1 poste à 35h
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	1 poste à 28h
	Adjoint administratif	C	1	1	1 poste à 35h
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	1	2 postes à 35h
	Adjoint technique	C	2	1	2 postes à 35h
	Adjoint technique	C	1	1	1 poste à 32h
Médico-social	ATSEM principal 2ème classe	C	1	0	1 poste à 35h annualisées
Animation	Adjoint d'animation	C	1	1	1 poste à 35h annualisées
	Adjoint d'animation	C	1	1	1 poste à 32h38 annualisées
TOTAL			11	8	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

**Le Maire,
Jean-Pierre BLOT**



